

Recrutement d'agents recenseurs

Dans le cadre de l'enquête de recensement de la population, la ville recrute des agents recenseurs.

Missions et profil de l'agent

Les agents recenseurs sont recrutés, formés, nommés et rémunérés par la commune. Ils doivent posséder certaines qualités (niveau suffisant d'études, capacité relationnelle, moralité et neutralité, discrétion, stabilité dans la fonction, ordre et méthode, disponibilité et ténacité). Ainsi, notamment, l'agent recenseur qui est au contact de la population et peut être amené à entrer dans le logement de personnes recensées ne doit pas exprimer ses opinions, ses engagements politiques, religieux ou syndicaux. Il doit être, également, d'une parfaite moralité.

Par ailleurs, il doit respecter le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il collecte.

Ces agents sont formés par l'INSEE. Cette formation dure deux demi-journées. Elle est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier.

Durée de la mission

Les agents recenseurs travailleront sur la période du 19 janvier au 23 février 2023.

Candidature

Si vous êtes intéressé, veuillez adresser votre candidature par courrier à Mme la Maire – Mairie de Chilly-Mazarin – Place du 8-mai 1945 – BP 107 – 91383 Chilly-Mazarin ou par mail à

etat-civil@ville-chilly-mazarin.fr

Contact

Service État-Civil

Cité administrative

31, avenue Pierre Brossolette

Tél : [01 69 10 37 51](tel:0169103751)

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Le recensement et moi](#)